

ARRÊTÉ n° 2025- 437

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 18/11/2025

La Directrice de l'Institut de Formation Syndicale

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu les arrêtés électoraux n° 2025-400 et 2025-401 du 30 septembre 2025 ;
- **Vu** l'arrêté 2025-408 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 18 novembre 2025,

<u>Arrête</u>

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 18 novembre 2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR)

Salle du scrutin: DEM 402

Présidente de bureau de vote : Florence Collet Priolet

Assesseur 1: Léa Durand Devillers

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 03/11/2025

Pour la Présidente, La Directrice de l'IFS